

Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Résidence de Guernal

Echange de parcelles à titre gratuit avec Bretagne Sud Habitat

DEL-2016-026

Numéro de la délibération : 2016/026

Nomenclature ACTES : Domaine et patrimoine, autres actes de gestion du domaine privé

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 22/02/2016

Date de convocation du conseil : 16/02/2016

Date d'affichage de la convocation : 16/02/2016

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, M. Yvon PÉRESSE, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE.

Étaient représentés : Mme Laurence LORANS par Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, M. Eddy RENAULT par Mme Soizic PERRAULT.

Étaient absents excusés : M. Laurent BAIRIOT, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Eric SEGUET.

Résidence de Guernal

Echange de parcelles à titre gratuit avec Bretagne Sud Habitat

Rapport de François-Denis MOUHAOU

Depuis 2004, Bretagne Sud Habitat a initié une politique de vente de son patrimoine afin, d'une part, de favoriser le parcours résidentiel des locataires en leur proposant de devenir propriétaires de leur habitation à des conditions financières intéressantes et, d'autre part, de favoriser la mixité sociale dans ses groupes immobiliers.

A Pontivy, deux résidences sont concernées par ce dispositif : les résidences de Guernal et Pasteur. A ce jour, un logement à Guernal a fait l'objet d'une vente.

Dans le cadre de la vente des pavillons de la résidence de Guernal, Bretagne Sud Habitat souhaite procéder, à titre gratuit, à des échanges fonciers avec la Ville de PONTIVY. Ces échanges concernent :

- 5 parcelles cadastrées section AA, cédées par la commune à BSH :
- n°67 pour une superficie de 74 m²
- n°68 pour une superficie de 68 m²
- n°69 pour une superficie de 75 m²
- n°70 pour une superficie de 60 m²
- n°30 pour une superficie de 144 m²,

Soit une superficie totale de 421 m².

- 2 parcelles cadastrées section AA, cédées par BSH à la commune :
- n°63 pour une superficie de 89 m²
- n°64 pour une superficie de 127 m²,

Soit une superficie totale de 216 m².

Les frais de géomètre et de l'acte de transfert de propriété seront à la charge de Bretagne Sud Habitat.

Nous vous proposons :

- d'approuver ces échanges fonciers à titre gratuit, à la résidence de Guernal, entre Bretagne Sud Habitat et la Ville de Pontivy,
- d'autoriser la Maire à signer l'acte correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 23 février 2016

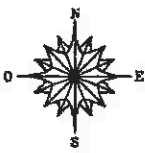
**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

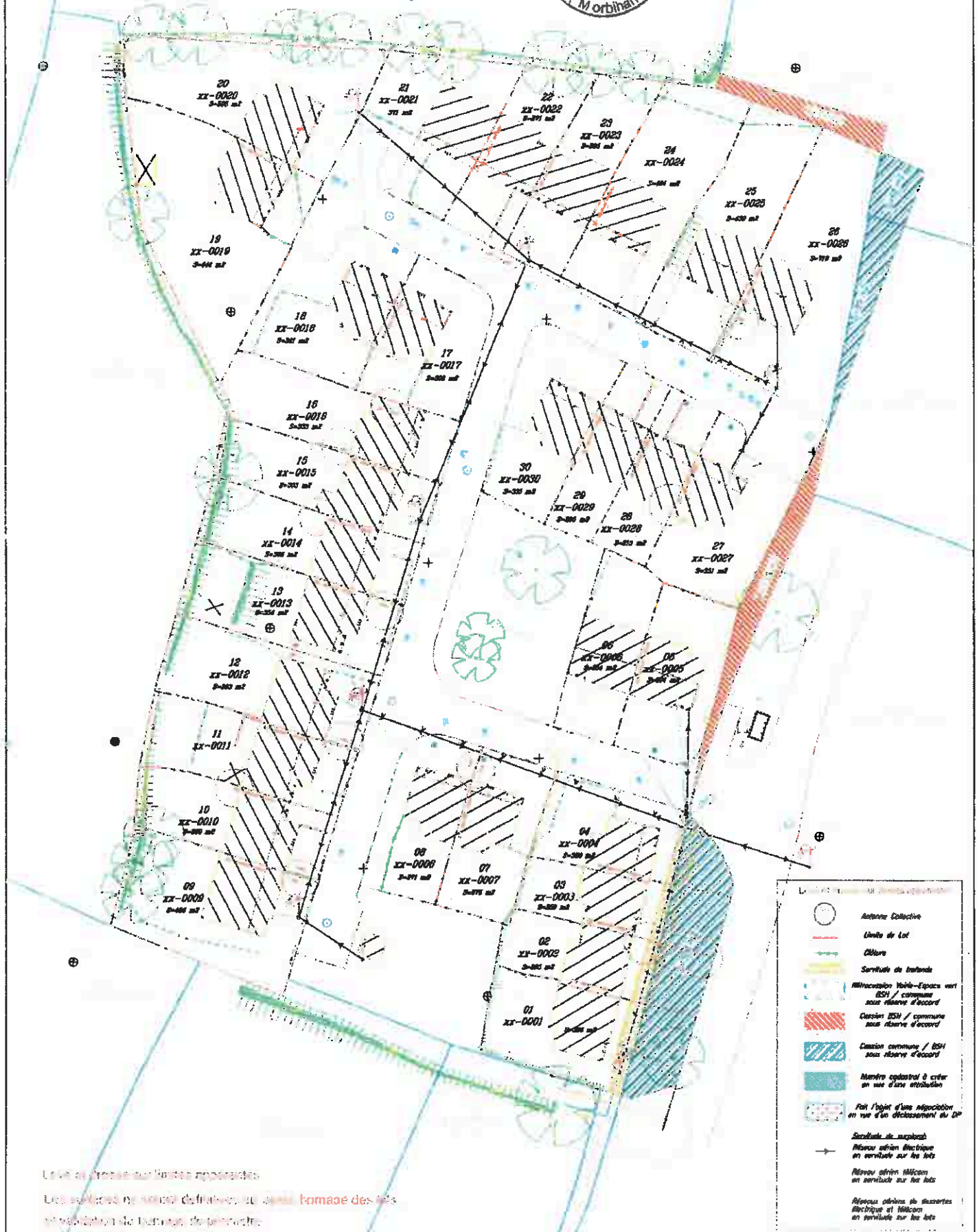
Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**



Bon pour accord
 Pontivy, le 2.07.2015
 Christine LE STRAT,
 Maire de Pontivy



- Legend:
- Antenne Collective
 - Limite de Lot
 - Clôture
 - Servitude de passage
 - Affranchissement Voies-Espaces vert BSH / commune sous réserve d'accord
 - Carrières BSH / commune sous réserve d'accord
 - Cassion commune / BSH sous réserve d'accord
 - Réseau aqueduc à créer en vue d'une attribution
 - Fait l'objet d'une adjudication en vue d'un éticissement de DP
 - Servitude de rattachement
 - Réseau aérien électrique en service sur les lots
 - Réseau aérien filaire en service sur les lots
 - Réseau câblé de réseaux électrique et filaire en service sur les lots

Les lots sont bornés par les limites respectives.
 Les surfaces sont en mètre carré. Les données sont à titre indicatif.
 Les surfaces sont en mètre carré. Les données sont à titre indicatif.

Commune :
PONTIVY (178)

N° d'ordre du document d'arpentage : 2450J
Document vérifié et numéroté le 16/11/2015
A PONTIVY
Par Loïc SPEGAGNE
Inspecteur
Signé

Cachet du service d'origine :
Centre des Impôts foncier de :
PONTIVY
Hôtel des Impôts
36 Rue Albert de Mun
BP 40020
56306 PONTIVY Cedex
Téléphone : 02.97.25.50.44
Fax : 02.97.25.44.97
cdf.pontivy@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A _____, le _____

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualifié de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc. ...).

(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité exploitant, etc. ...).

Section : AA
Feuille(s) : P4
Qualité du plan : P4
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1250
Date de l'édition : 16/11/2015
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage dressé
Par VINCENT HINGRAY (2)

Réf. : 64482A

Le 06/10/2015

